Réf. Farde e-Assemblées : 2729510

N° OJ : **91**

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2026

Objet : Projet Empower.- Amendement à l'accord de Consortium.

Le Conseil communal,

Vu la décision n°132 du Conseil communal en sa séance du 09/09/2024 relative à l'autorisation de signature de la convention de subside du projet "Empower", financé par Net Zero Cities, officialisant la participation de la Ville de Bruxelles à ce projet ;

Vu la décision n°30 du Conseil communal en date du 17 février 2025 portant adoption de l'accord de Consortium du projet Empower, définissant les modalités de collaboration entre les partenaires du projet (Commune d'Ixelles, Commune de Schaerbeek, Énergie Commune ASBL et Brupower) ;

Considérant que la mise en œuvre du projet a nécessité opérationnellement des modifications des rôles et des budgets entre les différents partenaires ;

Considérant que lors de de la dernière Assemblée générale du projet, il a été décidé à l'unanimité de modifier la répartition budgétaire entre les différents partenaires afin d'adapter les rôles de certains partenaires et d'optimiser l'efficacité de la mise en œuvre du projet ;

Considérant la nécessité administrative de signer un amendement à l'accord de Consortium initial vis-à-vis du pouvoir subsidiant.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article unique : L'amendement à l'accord de consortium du projet Empower est adopté.

Annexes :

Amendement accord de consortium FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)